



Union européenne – Informations générales

- Renouveau institutionnel de l'UE.
- Brexit : élection de Boris Johnson en tant que Premier ministre et premières annonces quant aux négociations sur l'accord de retrait

Union européenne – politique numérique

- Bilan RGPD

Actualité européenne de la protection sociale

SANTÉ

- Négociations UE-USA
- Marchés publics et dispositifs médicaux d'assistance

FAMILLE/JEUNESSE

- Indexation PF en Autriche

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Priorités Présidence finlandaise
- Salaire minimum
- Changement climatique et croissance

Agenda

Publications

FOCUS : Ecologie, économie, social, une Présidente à la Commission

Le 16 juillet 2019, le Parlement européen a accepté la proposition du Conseil pour le poste de Président de la prochaine Commission européenne. Ce sera MADAME Ursula von der Leyen. Soutenue par les anciens groupes traditionnellement majoritaires au Parlement européen, elle n'a cependant pas réussi à gagner les voix des Verts, nouvelle force sur laquelle compter pour cette législature. Si elle a fait montre d'un réel esprit « pro-Europe », le « New deal » vert qu'elle propose manque trop de contenu pour que le groupe lui accorde son vote.

Les socialistes et démocrates ont été plus cléments en lui accordant leur soutien, sous réserve de la mise en œuvre des promesses faites par l'ancienne ministre de la Défense allemande en matière sociale: salaire minimum, système européen de réassurance chômage, taxation des grandes entreprises technologiques, flexibilité dans le Pacte de stabilité et de croissance, création d'une garantie européenne pour l'enfance et égalité des genres.

L'importance de ces deux dimensions, pour les citoyens tout d'abord mais aussi pour l'économie, si c'est cela qui importe, n'est plus à démontrer. Les conclusions de la Commission dans son édition 2019 sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale dans l'UE en sont une preuve.

Il sera donc nécessaire pour la Présidente et son futur collège de mettre en œuvre un programme en ce sens : une approche holistique pour faire face aux défis actuels de la mondialisation, du changement climatique, du vieillissement de la population, de la transformation du travail, de la lutte contre les inégalités sociales. A défaut, Verts et Socialistes l'ont prévenu, elle n'obtiendra pas les majorités nécessaires à la mise en œuvre de son programme !

Nous devons encore attendre la constitution de son équipe avant de connaître quel sera les ambitions de la nouvelle Commission. A ce jour, plusieurs candidats proposés par les Etats membres ont déjà été acceptés par la Présidente : 11 hommes et 8 femmes. Il reste 8 places au collège des commissaires, soit 2 hommes et 6 femmes pour garantir la parité.

7,5%
Le taux de chômage dans la zone euro
(Eurostat)

1 sur 6
La part de jeunes « NEETs » en 2018
(Eurostat)

Renouvellement institutionnel de l'UE.

Le 16 juillet 2019, le Parlement européen a accepté la proposition des chefs d'Etat et de gouvernement de nommer Ursula von der Leyen, ministre allemande à la Défense, à la Présidence de la Commission européenne. Suite à ce vote serré, 383 pour contre 327 contre et 22 abstentions, la nouvelle Présidente s'est engagée dans un tour des capitales européennes afin de constituer son collège de commissaires qui devra également être approuvé par le Parlement. En parallèle, le Président du Parlement européen a été élu le 3 juillet : c'est le socialiste italien David Sassoli qui prend les rênes de l'institution alors que le Belge Charles Michel prendra la tête du Conseil européen le 1 décembre 2019.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities/commission-presidence-2019>

et, <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/eu-affairs/20190628STO55507/david-sassoli-est-le-nouveau-president-du-parlement-europeen>

et, <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/07/02/european-council-appoints-new-eu-leaders/>

Brexit : élection de Boris Johnson en tant que Premier ministre et premières annonces quant aux négociations sur l'accord de retrait.

Le 23 juillet 2019, Boris Johnson a été élu chef du parti conservateur à 66% des députés conservateurs. Le lendemain, il a pris la place de Theresa May au poste de Premier ministre du Royaume-Uni. Il s'est rapidement engagé à mettre en œuvre le Brexit, au plus tard le 31 octobre si aucun accord n'est trouvé avec l'UE et avec l'aide d'un nouveau cabinet composé de ministres « pro-Brexit ». Alors que la Première ministre d'Écosse, Nicola Sturgeon s'est dite inquiète de la situation, Boris Johnson s'est positionné contre toute négociation si l'UE n'accepte pas de revoir l'accord conclu avec Theresa May, particulièrement les dispositions prévoyant un mécanisme de sauvegarde évitant la mise en place d'une frontière physique entre l'Irlande du Nord (R-U) et la République d'Irlande.

Pour plus d'informations, voir:

<https://www.conservatives.com/sharethefacts/2019/07/boris-johnson-new-conservative-leader>

et, <https://www.conservatives.com/sharethefacts/2019/07/boris-johnson-new-government-plan>

Un an après l'adoption du RGPD: des résultats positifs, des marges de progrès encore possibles.

Le 24 juillet 2019, la Commission a publié un rapport sur l'impact du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGDP) et les moyens d'en améliorer encore la mise en œuvre. Selon ce document, la plupart des Etats membres ont adopté les mesures de transposition des règles sur la protection des données et des mécanismes pour en assurer le respect. De même, les entreprises ont développé une culture de respect de ces règles et de leurs obligations à l'égard des citoyens, qui, de leur côté, sont davantage conscients de leurs droits en la matière. Cependant la Commission a signalé que les efforts doivent être maintenus pour assurer la mise en œuvre adéquate et le respect des règles européennes. Les autorités de protection des données ont joué un rôle important pour assurer la conformité des pratiques. Elles devraient encore développer leur contrôle et faire usage des possibilités de mettre en œuvre des inspections conjointes. En 2020, la Commission évaluera de nouveau la mise en œuvre du règlement et des recommandations qu'elle a formulées à cet effet.

Pour plus d'informations, voir :

https://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-4449_fr.htm

Santé

Négociations commerciales entre l'UE et les États-Unis : une étape vers la reconnaissance mutuelle des produits pharmaceutiques

La déclaration commune entre l'UE et les États-Unis comprend un engagement visant à accroître les échanges, notamment concernant les produits pharmaceutiques.

Un Accord de reconnaissance mutuelle (MRA) concernant l'inspection des sites de fabrication de médicaments à usage humain vient d'être signé entre les deux parties, attestant qu'elles disposent de procédures comparables pour effectuer des inspections de bonnes pratiques de fabrication des médicaments à usage humain. La mise sur le marché de nouveaux médicaments pourrait être moins coûteuse et plus rapide. Les travaux de mise en œuvre de l'accord se poursuivront en vue de l'élargir aux médicaments à usage vétérinaire, aux vaccins pour l'homme et aux médicaments dérivés du plasma.

Pour plus d'informations, voir :

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-4090_en.htm

Mise en demeure de l'Allemagne pour sa législation sur la passation de marchés publics applicables aux dispositifs médicaux d'assistance.

Le 25 juillet 2019, la Commission a adressé une lettre de mise en demeure à l'Allemagne pour sa législation contraire aux règles européennes relatives à la passation de marchés publics.

En effet, l'Allemagne a adopté une règle qui oblige les caisses d'assurance maladie obligatoire à négocier directement aux prestataires concernées leurs contrats portant sur les dispositifs médicaux d'assistance. L'impossibilité de recourir aux procédures allégées de marchés publics est contraire à la directive européenne sur la passation des marchés publics ([directive 2014/24/UE](#)). L'Allemagne a deux mois pour répondre à la Commission.

Pour plus d'informations, voir : https://europa.eu/rapid/press-release_INF-19-4251_fr.htm

Famille/Jeunesse

Avis motivé contre l'Autriche pour son mécanisme d'indexation des prestations familiales.

Le 25 juillet 2019, la Commission a engagé la seconde phase de la procédure d'infraction en envoyant au gouvernement autrichien un avis motivé relatif à la législation sur l'indexation des prestations familiales et des réductions d'impôts pour charge de famille pour les travailleurs dont les enfants résident dans un autre pays que l'Autriche (voir REIF Info numéro 314). Pour rappel, la Commission estime qu'une telle réglementation contrevient au droit de l'UE qui prévoit l'égalité de traitement entre les citoyens européens et un système de coordination des prestations sociales. Les réponses fournies par l'Autriche pour légitimer cette législation n'ont pas convaincu la Commission. L'Etat dispose de deux mois pour se conformer à la demande de la Commission, qui pourrait le cas échéant saisir ensuite la Cour de justice de l'UE.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/FR/IP_19_4253

Emploi et affaires sociales

Priorités de la Présidence finlandaise en matière d'emploi et affaires sociales.

Le 1^{er} juillet 2019, la Finlande a pris la Présidence du Conseil de l'UE pour le semestre à venir. Le 24 juillet, les ministres finlandais compétents ont présenté au Parlement les priorités de la Présidence en matière d'emploi et d'affaires sociales. Ils commenceront dès septembre les négociations avec le Parlement pour adopter les prochains Fonds social européen Plus (FSE+) et Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), ils travailleront également sur des conclusions du Conseil pour favoriser l'emploi des personnes éloignées du marché du travail ainsi que sur la proposition de la Commission visant à étendre le vote à la majorité qualifiée en matière de non-discrimination et de sécurité sociale. La volonté de la Finlande est de guider l'Europe vers une économie neutre écologiquement tout en étant durable et inclusive. Sur la base de la philosophie nordique d'Etat-Providence, l'idée d'une économie du bien-être sera le fil rouge de sa Présidence du Conseil. Sous son égide, elle souhaite voir le Conseil adopter des conclusions sur le sujet ainsi que sur l'égalité des genres et l'exclusion sociale dans l'emploi.

Pour plus d'informations, voir :

<https://eu2019.fi/documents/11707387/14346258/EU2019FI-EU-puheenjohtajakauden-ohjelma-en.pdf/3556b7f1-16df-148c-6f59-2b2816611b36/EU2019FI-EU-puheenjohtajakauden-ohjelma-en.pdf.pdf>

Nouveaux Etats membres dotés d'un salaire minimum légal.

Dans un article, Eurofound, l'Agence européenne sur les conditions de travail, a annoncé que Chypre et l'Italie envisagent d'instaurer un salaire minimum universel légal, s'ajoutant à la liste des 22 autres États membres en ayant déjà un. En ce qui concerne l'Autriche, le Danemark, la Finlande et la Suède, un revenu minimum existe, mais dans le cadre de conventions collectives sectorielles.

L'article développe la diversité des rôles que peut jouer un salaire minimum légal, selon le pays concerné. Ainsi dans les pays de l'Est, il permet d'influencer les paramètres des salaires, particulièrement fragmentés aux niveaux sectoriels alors qu'en Belgique ou en Espagne, il correspond plutôt à un seuil minimum, peu utilisé en raison d'une application généralisée de dispositions conventionnelles plus avantageuses. Eurofound précise que les débats nationaux se poursuivent et que la question relève d'une compétence nationale. Cependant, la nouvelle Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen s'est engagée à proposer des initiatives pour que chaque travailleur européen bénéficie d'un salaire minimum, comme inscrit dans le Socle européen des droits sociaux.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.eurofound.europa.eu/publications/article/2019/to-have-or-have-not-a-statutory-minimum-wage>

Rapport annuel sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe : la lutte contre le changement climatique, moteur de croissance.

La Commission a publié l'édition 2019 de son rapport annuel sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe (ESDE), consacré sur la durabilité.

Le rapport fait un lien entre le maintien de la croissance et la lutte contre le changement climatique. Alors que l'UE atteint des niveaux record de taux d'emploi, elle devra investir dans les compétences des ressources humaines et l'innovation si elle souhaite maintenir cette croissance.

D'ici à 2030, la transition vers une économie neutre en carbone devrait créer 1,2 million d'emplois supplémentaires dans l'Union. Cette transition pourrait également permettre d'atténuer la polarisation du marché du travail grâce à l'automatisation et la transformation numérique.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&furtherNews=yes&newsId=9407>

Evènement passé

27 juin 2019, Bruxelles - Conférence ETUI: Le socle européen des droits sociaux: où en sommes-nous et vers quoi nous dirigeons-nous?

Cette conférence a réuni les parties prenantes pour discuter des suites données au socle européen des droits sociaux depuis sa proclamation en novembre 2017. Philippe Pochet, directeur général de l'ETUI, a replacé le socle dans son contexte: comme tous les quinze ans, l'UE lance un nouveau débat sur la politique sociale de l'UE. Le socle matérialise une nouvelle étape mais il est difficile d'en voir la cohérence sous-jacente et d'être assuré qu'il contribue effectivement à améliorer la situation des citoyens européens. Sebastiano Sabato, chercheur à l'Observatoire social européen (OSE) et Zane Rasnaca de l'ETUI ont étudié l'"effet socle" suite à sa mise en œuvre et au suivi des indicateurs sociaux dans le cadre du Semestre européen 2018. Les avis sont partagés: il y a sûrement eu un effet positif mais assez limité. En réalité, l'appréciation du socle varie selon l'interprétation que l'on en fait et, alors qu'au niveau national on fait peu le lien avec le socle lors du développement des politiques sociales, au niveau de l'UE, au contraire, toute mesure adoptée est présentée comme la mise en œuvre de ce socle.

Les intervenants semblent cependant d'accord sur le fait que c'est l'avenir du socle qui est important, particulièrement dans un contexte de renouvellement des institutions de l'UE. Le socle reste encore largement inexploité: de nombreuses initiatives peuvent être lancées pour activer la convergence ascendante des politiques sociales des Etats membres mais les différences culturelles et organisationnelles sont encore grandes autant que légitimes. Alors que la Commission identifie quatre grands défis pour les années à venir (la digitalisation, le changement climatique, la démographie et la mondialisation), son représentant, Krzysztof Nowaczek estime que "L'Europe compétitive et l'Europe juste sont les deux faces d'une même médaille", et toutes deux seront nécessaires pour faire face à ces défis.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.etui.org/News/The-European-Pillar-of-Social-Rights-where-are-we-now-and-where-are-we-going>

Eurofound, Quality of health and care services in the EU, 11 Juillet 2019, 76 p.

Dans un rapport sur la qualité des services de santé et de soins dans l'UE, Eurofound pose les critères de services publics de qualité et accessibles, nécessaires pour atteindre des niveaux élevés de protection sociale, de cohésion sociale et d'inclusion sociale. En tant qu'élément clef de la protection sociale des citoyens, le rapport décrit quelles sont les perceptions des citoyens sur la qualité des soins de santé, des soins de longue durée et des soins aux enfants et les compare entre les pays, les groupes de la société et les bénéficiaires des soins et les utilisateurs de services indirects.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2019/quality-of-health-and-care-services-in-the-eu>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

